



# Offre exceptionnelle !

***Vos élus UNSA Groupe RATP vous informent sur l'offre exceptionnelle des remontées mécaniques !***



**Suite à une forte demande d'agents, vos élus UNSA ont réussi à vous obtenir pour la première fois, depuis l'existence du CE, UNE REDUCTION DE 30% SUR LES FORAITS REMONTEES MECANIQUES, sur les sites de Mont-de-Lans et de Chamonix.**

**POUR LES SÉJOURS 2022-2023 ET AFIN DE BÉNÉFICIER DU MEILLEUR**

**PRIX, N'OUBLIEZ PAS D'ENREGISTRER VOTRE AVIS D'IMPOSITION 2022.**

**SANS TRANSMISSION DE VOTRE AVIS, LE TARIF LE PLUS ÉLEVÉ VOUS SERA APPLIQUÉ. AUCUNE RÉGULARISATION DE DOSSIER NE SERA POSSIBLE APRÈS LE PAIEMENT DE L'ACOMPTE.**

**POUR RÉSERVER ET TOUTES VOS FORMALITÉS RENDEZ-VOUS SUR : [www.ce.ratp.fr](http://www.ce.ratp.fr)**

***Vos élus UNSA Groupe RATP feront le maximum pour votre pouvoir d'achat !***

